

# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET PATRIMOINE  
DFCPAJI\_2024\_0095

**Objet :** Convention d'occupation du domaine public à titre précaire, temporaire et révocable du lieudit « Gambetta, parvis à l'angle de la rue des quais et du quai de Bordeaux » au profit de la société MT'HOT DOG dans le cadre de l'implantation de camions magasins à Tourcoing

-----  
**Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**  
-----

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 39 du 11 décembre 2023 relative à la revalorisation tarifaire des droits de place ;

Vu l'arrêté DCPAJI-AR2023-0089 du 29 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christophe BLOMME, Adjoint au Maire ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt organisé par la Ville et publié sur son site à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 ;

Considérant que par délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame le Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la conclusion ou la révision du louage de choses n'excédant pas douze ans ;

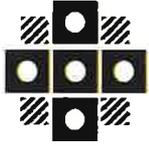
Considérant que l'occupation du domaine public est consentie pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 ;

Considérant que la candidature de la Société MT'HOT DOG a été retenue au terme de l'appel à manifestation d'intérêt susvisé ;

Considérant qu'attentive au développement de l'attractivité et du dynamisme sur son territoire, la Ville de Tourcoing souhaite favoriser l'accueil de camions magasins sur l'ensemble du territoire communal pour proposer une offre commerciale variée et de qualité participant pleinement à l'attractivité du territoire.

**DECISIONS**

**Article 1 :** De signer une convention pour la mise à disposition à titre précaire, temporaire et révocable du lieudit « Gambetta, parvis à l'angle de la rue des quais et du quai de Bordeaux » à TOURCOING, au profit de la société MT'HOT DOG (24 rue Delezienne 59100 Roubaix, N° de Siret : 82936623600018) dans le cadre de l'implantation de camions magasins à Tourcoing.



# Tourcoing

**Article 2 :** La présente mise à disposition est conclue pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 7 juin 2024 et du 13 septembre 2024 au 31 octobre 2024.

**Article 3 :** Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux, avec perception d'une redevance globale. Cette somme correspond à la redevance totale pour la période d'occupation consentie. Les recettes en résultant seront inscrites au budget de la commune pour l'exercice 2024.

**Article 4 :** Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 5 :** Ampliation de la présente décision est faite :

- au Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- au Maire et aux services concernés pour application
- à la Trésorière

**Article 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de TOURCOING dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lille, 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'Administration au recours gracieux ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **18 AVR. 2024**

Par délégation du Maire,

  
**Christophe BLOMME,**  
Adjoint au Maire

Accusé réception en Préfecture le : **18 AVR. 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **18 AVR. 2024**